

RAPPORT ANNUEL 2022

I. LE RAPPORT DE GESTION 4

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS 9

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES 15

Le cabinet Mazars effectue une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de son intervention, il émet une attestation jointe au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	4
PRESENTATION GENERALE	5
FINANCEMENT DU FONDS	5
GESTION ADMINISTRATIVE	6
INDICATEURS	7
FRAIS DE GESTION	8
II. LES COMPTES ANNUELS	9
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	10
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	10-12
RESULTAT ET RESERVES	12
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	13
FAITS CARACTERISTIQUES	13
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
PRINCIPES GENERAUX	13
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	13
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	14
1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	14
2 : DISPONIBILITES	14
3 : CAPITAUX PROPRES	14
4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	14
5 : AUTRES DETTES	14
6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
7 : CHARGES D'EXPLOITATION	14
8 : FINANCEMENT	14
III. CERTIFICATION DES COMPTES	15

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des Dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des Dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Le service gestionnaire adresse trimestriellement à la mairie de Paris un appel de fonds destiné au financement des arrérages de pension et des frais de gestion. Ce montant est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts au sein de la Direction de la gestion de l'établissement de Bordeaux.

Les gestionnaires ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension SUDAC.

Il s'agit notamment de :

- créer des dossiers de retraités et d'ayants cause,
- contrôler des dossiers des retraités,
- installer dans le système d'information le suivi des paiements,
- modifier des adresses et des références de paiement,
- calculer et payer des prestations à terme échu,
- informer des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- traiter des incidents de paiement,
- établir les déclarations fiscales individuelles,
- établir les statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des finances qui effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

INDICATEURS

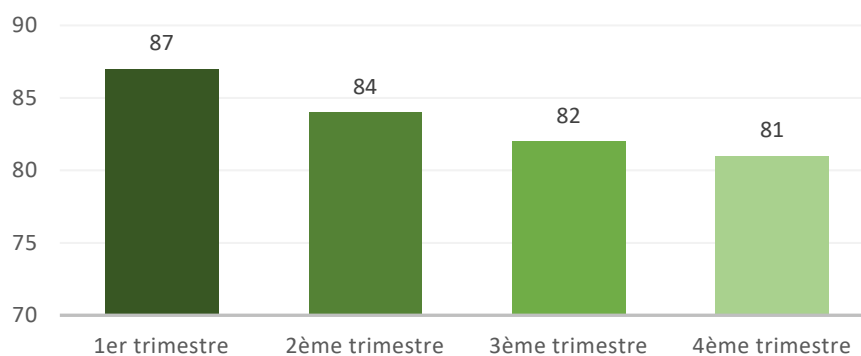
Pour l'année 2022, la Caisse des Dépôts a procédé à 334 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

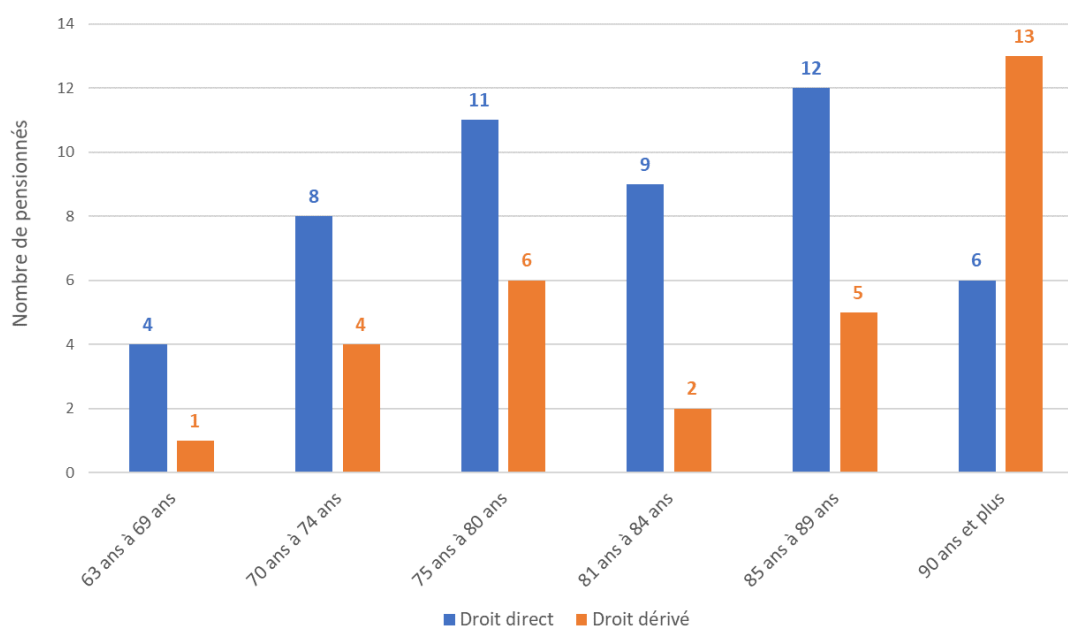
- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale, éventuellement majorée de la complémentaire, est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL ;
- de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

Au 4^{ème} trimestre 2022, les paiements ont été réalisés auprès de 81 pensionnés.

Nombre de paiements effectués en 2022



Répartition des pensionnés* par tranche d'âge au 31/12/2022



* Montant ≠ 0 euro

FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des Dépôts reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des Dépôts adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2022, ces frais se sont élevés à 14 247 €.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2022	2021
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés	1	0	3 634
Trop-verses sur prestations		0	46
Frais de gestion		0	3 588
Disponibilités	2	43 608	40 804
TOTAL GENERAL		43 608	44 438

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
Report à nouveau		23 450	54 873
Résultat de l'exercice		584	(31 423)
DETTES			
Dettes et comptes rattachés	4	16 835	18 936
Cotisations sociales à reverser		5 630	7 228
Dettes sur bénéficiaires		7 913	8 200
Entités publiques		3 292	3 508
Autres dettes	5	959	1 680
Créditeurs divers		959	1 680
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	6	1 780	372
TOTAL GENERAL		43 608	44 438

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2022	2021
CHARGES D'EXPLOITATION	7	343 138	388 396
Prestations sociales		328 889	342 508
Prestations sociales		328 889	342 508
Charges externes		14 247	14 387
Frais administratifs		14 247	14 387
Autres charges de gestion courante		1	31 501
TOTAL DES CHARGES		343 138	388 396

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		343 722	356 973
Financement	8	342 999	356 945
Autres produits de gestion courante		722	28
TOTAL DES PRODUITS		343 722	356 973
RESULTAT DE L'EXERCICE		584	(31 423)

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	343 722	356 973
Financement	342 999	356 945
Autres produits de gestion courante	722	28
CHARGES D'EXPLOITATION	343 138	388 396
Prestations sociales	328 889	342 508
Prestations sociales	328 889	342 508
Charges externes	14 247	14 387
Frais administratifs	14 247	14 387
Autres charges de gestion courante	1	31 501
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	584	(31 423)
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
B - RESULTAT FINANCIER		
C - RESULTAT COURANT (A+B)	584	(31 423)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
TOTAL DES PRODUITS	343 722	356 973
TOTAL DES CHARGES	343 138	388 396
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	584	(31 423)

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2022	2021	2020	2019	2018
Report à nouveau	23 450	54 873	25 279	26 958	26 958
Résultat de l'exercice	584	(31 423)	29 594	(1 679)	2 267
CAPITAUX PROPRES	24 034	23 450	54 873	25 279	29 225

Le résultat bénéficiaire 2022 d'un montant de 584 € sera affecté sur le report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Revalorisation des pensions vieillesse de 1,1 % au 01/01/2022 et de 4 % au 01/07/2022.

L'exercice 2022 se traduit par ailleurs par un contexte de hausses majeures des taux d'intérêt et des prix des matières premières, et notamment de l'énergie. Cet environnement macro-économique, ainsi que les événements constatés en 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine, n'ont pas eu d'impacts sur le fonds.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composaient essentiellement au 31/12/2021 du financement à recevoir de la ville de Paris correspondant au 4^{ème} acompte des frais administratifs. Le versement est intervenu en février 2022 et aucune créance n'était enregistrée au 31/12/2022.

2 : DISPONIBILITES

L'actif du bilan est constitué essentiellement des disponibilités pour 43 608 €.

3 : CAPITAUX PROPRES

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, soit 24 034 €.

4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

- Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2022 ont été reversées à l'URSSAF le 15 janvier 2023 pour un total de 5 630 €.
- Les dettes sur bénéficiaires pour 7 913 € concerne 14 dossiers de prestations non réglées aux bénéficiaires au 31 décembre.
- Les dettes sur entités publiques concernent le prélèvement à la source pour 3 292 €.

5 : AUTRES DETTES

Elles correspondent à 4 dossiers d'arrérages non réclamés pour un montant de 959 €.

6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils correspondent au surfinancement reçu au dernier trimestre (différence entre l'appel du fonds du 4^{ème} trimestre et les prestations versées durant la période).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7 : CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des prestations servies en 2022 s'établit à 328 889 €.

Leur diminution de -4 % s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires (88 fin 2021, 80 fin 2022), compensée par les revalorisations des prestations en 2022 (cf. *Faits caractéristiques*).

8 : FINANCEMENT

La baisse du financement de 4 % est en lien avec l'évolution des prestations et des frais de gestion.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes de la SUDAC

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'examen limité des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes de la SUDAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la SUDAC au 31 décembre 2022 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 24 avril 2023

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Julie MALLET

DocuSigned by:

E24A0A3776F44BD...